

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2021

Le trois février deux mille vingt et un à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le vingt-huit janvier deux mille vingt et un.

**Membres présents :** Mrs LANGLAIS Jean-Charles, CERCEAU Fabrice, Mmes POTET Christiane, DAVID Eliane, GOURDON Corinne MARTINEAU Marthe Mrs BUGEAU Bruno, GERGOUIL Patrick, LIAIGRE Xavier, RICHARD Christophe

**Membres absents :** Mmes DELAIRE Sylvie, GILLET Maryvonne, M. AUPY Christophe, MARATHE Freddy

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme. POTET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

### 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JANVIER 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

### 2. LES EMPLOYES COMMUNAUX

- Une convention a été passée avec la communauté des communes pour prendre en charge Mlle Samantha Pascal, salarié de la CDCHS en CDD jusqu'au mois de mai pour 8 heures par semaine.
- Congés :
  - Béatrice Bonneaud : du 15 au 19/02.
  - Sylvie Gallot : le 27/01
- Arrêt maladie :
  - Béatrice Bonneaud : du 28/01 au 04/02
  - Samantha Pascal : du 01/02 au 12/02.

### 3. SINISTRE BOULANGERIE

Suite à la réunion de la commission des bâtiments du 13 janvier dernier, et l'étude de la proposition de l'expert concernant l'évaluation des dommages consécutifs à l'incendie de la boulangerie du 20 mai 2020, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de l'expert comme suit :

Désignation	Dommages		Montant		Dommages vétusté déduite
	TVA	Dommage à neuf	%	Montant	
<b>BATIMENT</b>					
<b>Immobilier</b>					
MESURES CONSERVATOIRES - COUVERTURE		466,57			466,57
MESURES CONSERVATOIRES - CONFORTEMENT		5 219,27			5 219,27
NETTOYAGE		490,00			490,00
INSTALLATION DE CHANTIER		12 278,34			12 278,34
MAÇONNERIE		27 118,56	20	5 423,71	21 694,85
CHARPENTE		22 576,54	25	5 644,14	16 932,40
COUVERTURE		9 110,00	70	6 377,00	2 733,00
ZINGLERIE		2 347,35	40	938,94	1 408,41
MENUISERIE EXTERIEURES		11 121,11	35	3 892,39	7 228,72
SOLIVAGE		3 766,00			3 766,00
PLÂTRERIE		38 220,97	25	9 555,24	28 665,73
ELECTRICITE		16 796,00	40	6 718,40	10 077,60
PLUMBERIE		7 296,71	25	1 824,18	5 472,53
CARRELAGE INTERIEUR		12 686,96	25	3 171,74	9 515,22
FAÏENCE		1 063,46	25	265,87	797,59
EMBELLEMENTS		3 588,90	35	1 256,12	2 332,78
MESURES CONSERVATOIRES - DEPLACEMENT COFFRET GAZ		7 559,74			7 559,74
<b>Total bâtiment HT</b>	HT	<b>182 266,18</b>		<b>45 067,73</b>	<b>137 198,45</b>
<b>AUTRES GARANTIES</b>					
Démolition-débris parties immobilières (limités à 10% des dommages immobiliers)	HT	10 640,00			10 640,00
Démolition-débris (limités à 10% des dommages immobiliers)	HT	21 051,00			21 051,00
Mise en conformité (limités à 10% des dommages immobiliers)	HT	4 170,74			4 170,74
Perte de loyer (25 mois à 284,82€ HT) (limités à un an)	HT	7 120,50			7 120,50
Honoraire architecte 8% (limités à 5% des dommages immobiliers)	HT	16 599,03			16 599,03
Honoraire SPS (limités à 5% des dommages immobiliers)	HT	1 800,00			1 800,00
Etude structure (facture COREN N°2020-0369) (limités à 5% des dommages immobilier)	HT	4 800,00			4 800,00
<b>Total autres garanties HT</b>		<b>55 541,27</b>			<b>55 541,27</b>
<b>TOTAL HT</b>		<b>237 807,45</b>		<b>45 067,73</b>	<b>192 739,72</b>

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents nécessaires

#### 4. LOGEMENT BOULANGERIE

- Suite au rapport d'expert pour le logement de la boulangerie, réponse. À faire sous 1 mois et faire faire des devis de réparation
- Devis en cours
- Prise de contact avec GROUPAMA
- Prise de contact à faire avec la SMACL pour prise en charge du dossier et avocat
- Recherche de logement en cours, plusieurs propositions faites, sans succès !
- Demande de devis pour déménageur en cours

#### 5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

M. le Maire rappelle au conseil la demande de Cyril PENAUD Responsable Environnement de Travail à la Poste, qui recherche un local permettant d'accueillir les facteurs pendant leur pause méridienne.

M. le Maire propose de passer une convention de mise à disposition aux conditions proposées par la commune et acceptées par M. PENAUD, définies ci-après et concernant :

- Un local situé 52 avenue de haute saintonge en rez-de-chaussée composé de :
  - ◆ Entrée, couloir, WC
  - ◆ 1 salle de restauration
  - ◆ 1 cuisine
  - ◆ 1 salle

La convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour se terminer le 31 décembre 2021, et acceptée moyennant une redevance annuelle, hors charges, de 2400 € payables par 4 trimestres (soit 600 € en 4 fois). La convention n'est pas assujettie à la TVA.

La Mairie refacture à La Poste au prix coutant tous les frais de fourniture d'eau, électricité, chauffage et tout autre service collectif (contrôle annuel des extincteurs).

Ces charges seront payables par La Poste en quatre trimestrialités à termes échu et pour la première fois le 1<sup>er</sup> Avril 2021 pour la période du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Mars 2021.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de Mr le Maire et donne tous pouvoirs à celui-ci, ou éventuellement à Mme POTET, premier adjoint pour signer tout acte, pièces et documents nécessaires à la réalisation de la convention et ses conséquences.

#### 6. PREPARATION DU BUDGET 2021

M. le Maire présente le compte administratif 2020 et sa préparation du budget 2021. Chaque compte de dépenses de fonctionnement est repris en détail afin de prévoir au plus juste le montant à affecter pour 2021.

Concernant les dépenses d'investissement, un point est fait sur les devis reçus et à venir.

#### 7. RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 septembre 2020 concernant le réajustement des prix du repas facturé à la commune par la société Convivio soit 2,9186 € TTC pour l'année scolaire 2020/2021.

Par la suite, il est apparu que le contrat de livraison des repas de cantine scolaire arrivait à son terme le 31 août 2020.

Afin régulariser la situation et souscrire un nouveau contrat à compter de la rentrée de septembre 2020, il rend compte des démarches entreprises auprès de la société de restauration Convivio sur la base d'un projet de convention de livraison de repas (cinq composants) en liaison chaude d'une durée de une année sans possibilité de tacite reconduction.

Après avoir soigneusement examiné les documents nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ▶ Autorise Mr le Maire à signer la convention annuelle de livraison des repas avec la Société Convivio telle que présentée.

#### 8. CONTRAT DE VERIFICATION DU SYSTEME DE PROTECTION Foudre

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de vérification du système de protection contre la foudre à l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la société BCM à DOUAI 59 pour un montant de 232 € H.T. Celle-ci est établie pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2021, renouvelable 1 fois pour la même durée.

#### 9. AMENAGEMENT ROUTE DE LA FORET

M. le Maire donne le compte rendu de la réunion avec la Direction des Infrastructures de Jonzac du 21 janvier concernant l'aménagement de la route de la forêt sur la RD252e3.

La DID propose de réaliser une étude d'aménagement qui prendra en compte les points suivants :

- Sécurisation de la rue et réduction des vitesses,
- Sécurisation des déplacements piétons avec l'aménagement de trottoirs accessibles,
- Réfection de la chaussée
- Refonte du réseau pluvial

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 329 000 € HT, l'étude à environ 25 000 € HT subventionnés par le Département à hauteur de 70 %.

#### 10. TRAVAUX ET ACHATS DIVERS

- Reconstitution de la convention de vérification du système de protection de foudre de l'église avec l'entreprise BCM foudre pour 3 ans pour un montant de 232€HT révisable annuellement
- L'aménagement du local archive se poursuit.
- La demande d'un nouveau point de collecte des ordures Ménagères et tri sélectif route des épinglières a été validé par la CDCHS. Reste à faire la plateforme en béton et à mettre une protection.
- Faire le point des cantines non réglées aux vacances de Noël.
- Recenser les besoins en matériel pour les élections de juin (départementales et régionales)

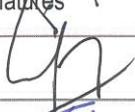
#### 11. INFORMATIONS DIVERSES

- La commune a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur l'année 2018 : Aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés.
- La commission déchets de la communauté des communes a décidé le nettoyage des bacs noirs 2 fois cette année, et a pour les bacs jaunes. Le 1er passage pour Plassac sera le mardi 6 avril 2021, la deuxième date n'est pas encore définie.
- A partir du 8 février, la communauté des communes va envoyer un courrier à tous les administrés pour obtenir le badge d'accès aux déchèteries, pour la commune la commande des badges est en cours.

#### 12. REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR

- 09/02/2021 visite des bâtiments communaux par l'entreprise SOCOTEC pour l'élaboration du dossier technique amiante.
- 20/03/2021 "7ème Carto'Cagouille" par les râleurs racing repoussée au 11 septembre.

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		AUPY Christophe	Absent
POTET Christiane		BUGEAU Bruno	
DAVID Eliane		GERGOUIL Patrick	
CERCEAU Fabrice		LIAIGRE Xavier	
DELAIRE Sylvie	Absente	MARATHE Freddy	Absent
GILLET Maryvonne	Absente	RICHARD Christophe	
GOURDON Corinne			
MARTINEAU Marthe		2	